

CFA Sports de Neige

Règlement des Championnats Fédéraux - Mis à jour le : 07Juillet 2016



**Championnats de France FSGT de Ski Alpin et de Snowboard
Règlement de la CFA Sports de neige**

1. Préambule

(À lire avec la plus grande attention)

La Fédération Sportive et Gymnique du Travail sous l'égide de laquelle sont organisés les Championnats Fédéraux est une fédération omnisports dont l'objet moral va au-delà de la simple promotion de pratiques sportives compétitives ou récréatives. A travers l'organisation de rencontres entre sportives et sportifs, entre enfants, jeunes et adultes, la FSGT se fixe également le but de promouvoir une éthique personnelle et collective. Pour cette raison la FSGT attache autant d'importance aux conditions mêmes de la pratique qu'aux performances sportives réalisées. A cet égard il convient que la pratique sportive en FSGT reste exempte des dérives qui affectent trop souvent les compétitions organisées dans le cadre des fédérations dirigeantes (mercantilisation, absence de fair-play, mépris de l'adversaire, violences, dopage...). Dans cette optique la FSGT attend du sportif et de ses dirigeants un comportement exemplaire lors des compétitions, que ce soit au cours des épreuves elles-mêmes ou durant les périodes qui s'inscrivent naturellement dans la durée du séjour.

Ce choix éthique assumé détermine l'esprit des dispositions qui suivent et fonde les décisions qui peuvent être prises à l'occasion de cette compétition.

Tout coureur ou participant en général qui adopterait une attitude contraire à l'éthique sportive à laquelle adhère la FSGT, ou encore contraire aux règles de comportement habituelles en collectivité, que ce soit au cours des épreuves, lors des cérémonies de remise des prix et titres sur les podiums (mauvaises tenues ou comportement portant atteinte au sérieux du protocole) ou plus généralement sur le lieu d'accueil (centre d'hébergement et station), pourra se voir disqualifié en partie ou en totalité par le comité de course.

Au-delà de sa responsabilité morale personnelle, et conformément aux règles du droit commun, le participant ou la personne adulte qui en a la charge (cas des participants mineurs) conserve durant tout le temps de la compétition sa responsabilité civile et pénale pleine et entière. Les coureurs mineurs (skieurs ou snowboarders) doivent nécessairement être accompagnés et encadrés, soit par un responsable familial (parent ou autre), soit par un éducateur sportif es qualité, lequel en prendra la charge durant toute la compétition ainsi que durant les déplacements afférents.

Le Comité organisateur, l'institution d'accueil ou toute autre personne est fondé à demander réparations au Comité départemental concerné quant à d'éventuelles déprédations commises par un participant sur le lieu d'accueil ou en marge de la compétition.

2. Article 1 - Epreuves

Les épreuves disputées au cours des Championnats Fédéraux sont :

Pour les coureurs : Grand Géant, Géant, Spécial en ski alpin.

Grand Géant, Géant et course de l'Amitié pour le snowboard.

Les coureurs peuvent concourir à la fois en ski alpin et en snowboard.

Pour les non coureurs : Challenge Fédéral de l'Amitié.

3. Article 2 - Catégories

L'âge est celui atteint pendant l'année en cours.

Un sur-classement dans une catégorie inférieure à 11ans ne sera pas admis. Seul un passage "découverte" et **hors classement** pourra être autorisé sous la responsabilité du Comité qui l'engage.

Les tracés des épreuves seront les mêmes pour toutes les catégories de coureurs.

Les coureurs participant aux épreuves de ski alpin peuvent également participer aux épreuves de snowboard.

Les épreuves sont ouvertes aux coureurs Dames et Hommes des catégories suivantes :

3.1. Ski Alpin (Grand Géant, Géant, Spécial)

CATEGORIE	AGE
Espoirs	11-12 ans
Jeunes	13-15 ans
Juniors	16-18 ans
Seniors	19-37 ans
Inox	38-49 ans
Super Inox	50-59 ans
Spatule d'Or	60 ans et plus

3.2. Snowboard

CATEGORIE	AGE
Espoirs	11-12 ans
Jeunes	13-15 ans
Juniors	16-18 ans
Adultes	19 ans et plus

4. Article 3 - Conditions de participation

Le port du casque est obligatoire pour toutes les épreuves des Championnats Fédéraux. La barre de protection faciale « mentonnière » doit obligatoirement être retirée pour le Géant et le Grand Géant.

4.1. Coureurs

Chaque coureur devra obligatoirement :

- être licencié FSGT pour la saison en cours. Cette licence doit être la confirmation qu'à son inscription auprès de son club ou de son Comité le licencié a présenté un certificat médical de "non contre-indication à la pratique du ski/snowboard de compétition". Le contrôle des licences se fera le premier jour de la compétition, à l'accueil des différents participants.
- ne pas avoir pris licence FSGT pour participer seulement aux Championnats Fédéraux en étant déjà licencié dans une autre Fédération.
- être assuré individuellement, conformément aux textes en vigueur pour la pratique sportive
- accepter de se conformer au règlement et aux conditions d'organisation.
- avoir participé à un nombre significatif de courses FSGT dans la saison en cours selon les critères suivants :
 - ski : 1 course au minimum, cependant la participation à 3 courses est recommandée,
 - snowboard : 1 course minimum est recommandée (les organisations de tracés spécifiques à la pratique du snowboard étant plus rares).Cependant, certaines dérogations pourront être prises en compte :
 - enneigement insuffisant entraînant l'annulation de courses,
 - changement du calendrier des courses ne permettant pas à certains coureurs d'y participer,
 - ancienneté de coureurs sans participation aux courses durant les 2 dernières saisons,
 - nombre de participation aux Championnats Fédéraux dans les saisons précédentes.
 - l'engagement à participer à l'une ou aux courses prévues au calendrier après les Championnats Fédéraux.

Le nombre de dérogations rentrant dans ces critères ne pourra dépasser deux coureurs par club.

Il est bien entendu que ces critères et dérogations sont sous la responsabilité du Comité auquel sont rattachés les coureurs.

4.2. *Participants au challenge fédéral de l'amitié*

Cette épreuve, considérée comme une manche de Championnat de France, est réservée :

- aux surfeurs (3^{ème} manche)
- aux contrôleurs de portes et aux officiels ;
- aux coureurs locaux non sélectionnés ;
- aux responsables des comités présents et organisations invitées ;
- s'agissant d'une course de loisirs, les cartes saisonnières sont acceptées.

Parcours festifs, déguisements et utilisations de matériels et équipements divers sont les bienvenus. Toutefois le lancement de boules de neige (ou autres) sur les concurrents est interdit car dangereux.

5. **Article 4 - Assurances**

Conformément aux textes en vigueur, en ce qui concerne l'assurance individuelle et le certificat médical afférent à la délivrance de la licence FSGT, les clubs restent légalement responsables de leurs coureurs et accompagnateurs.

6. **Article 5 - Comité de course**

La CFA désigne au niveau des responsables, de l'organisation et déroulement du Championnat de France FSGT :

- son représentant ;
- un Directeur de course officiel (animateur du Comité de course) ;
- un Chef Contrôleur de portes ;

(Voir le rôle de chacun dans l'Annexe jointe au règlement)

Le comité de course siège avant chaque épreuve.

6.1. *Composition :*

- un responsable par Comité départemental représenté, qui le restera nécessairement pour toute la durée de la compétition ;
- deux responsables du ou des comités organisateurs ;
- l'Officiel FSGT choisi par le comité organisateur, qui préside le comité de course ;

- le représentant du prestataire de l'organisation technique des épreuves, à titre consultatif ;
- le Chef Contrôleur.

6.2. Rôle

- vérifier que le tirage au sort est conforme au présent règlement ;
- organiser le contrôle des portes ;
- prendre les décisions concernant le déroulement des épreuves sportives ou le séjour des participants ;
- régler les litiges ou réclamations pouvant survenir au cours des épreuves, et qui n'auraient pu être réglés par l'Officiel.

Les représentants des comités doivent être déclarés à l'organisateur et à la CFA Sport de neige lors de l'inscription des participants.

7. Article 6 - Tirage au sort

7.1. Ski Alpin

7.1.1. Grand Géant, Géant, Spécial

Il est établi six catégories d'âges et de genres, qui déterminent l'ordre de départ des coureurs :

- 1 Dames Espoirs, Jeunes
- 2 Hommes Espoirs, Jeunes
- 3 Dames Super Inox, Spatule d'Or
- 4 Dames Juniors, Seniors, Inox
- 5 Hommes Super Inox, Spatule d'Or
- 6 Hommes Juniors, Seniors, Inox

Il sera établi 22 groupes :

- 4 groupes de niveaux différents dans la catégorie Dames Espoirs, Jeunes
- 4 groupes de niveaux différents dans la catégorie Hommes Espoir, Jeunes
- 1 groupe dans la catégorie Dames Super Inox et Spatule d'Or
- 4 groupes de niveaux différents dans la catégorie Dames (Juniors, Seniors, Inox)
- 2 groupes de niveaux différents dans la catégorie Hommes Super Inox et Spatule d'Or
- 7 groupes de niveaux différents dans la catégorie Hommes (Juniors, Seniors, Inox)

Le tirage au sort de l'ordre des départs est effectué d'abord dans le premier groupe de la première catégorie, puis dans le second, et ainsi de suite jusqu'à épuisement du nombre de groupes constitués à l'intérieur de la catégorie. La même procédure est appliquée successivement aux quatre catégories d'âge et de genre.

Les groupes ainsi définis sont communs au Grand Géant, au Slalom Géant et au Slalom Spécial.

Le nombre de coureurs d'un comité dans chaque groupe dépend du nombre total de coureurs (toutes catégories d'âge et de genre confondues) ski alpin inscrits par le comité.

- de 1 à 7 coureurs : 1 coureur par groupe dans la ou les différentes catégories concernées ;
- de 8 à 14 coureurs : 2 coureurs par groupe dans la ou les différentes catégories concernées ;
- plus de 14 coureurs : 5 coureurs par groupe dans la ou les différentes catégories concernées ;

Pour la seconde manche du Spécial, les concurrents partent dans l'ordre des catégories d'âges et de genres de la première manche, mais dans chaque catégorie l'ordre de départ est déterminé par inversion du classement obtenu à l'issue de la première manche par les dix premières dames classées et par les quinze premiers hommes classés, les suivants partant dans l'ordre du classement de la première manche.

7.1.2. Challenge fédéral de l'amitié

Le tirage au sort s'effectue, sans considération de niveaux, dans l'ordre suivant :

- 1. Dames
- 2. Hommes

7.2. Snowboard

Il est établi quatre groupes d'âges et de genres, qui déterminent l'ordre de départ des coureurs :

- 1. groupe Dames Espoirs, Jeunes
- 2. groupe Hommes Espoirs, Jeunes
- 3. groupe Dames Juniors, Adultes
- 4. groupe Hommes Juniors, Adultes

De la même façon que pour le ski alpin, le tirage au sort de l'ordre des départs est effectué d'abord dans le premier groupe, puis dans le deuxième, et ainsi de suite.

L'ordre de départ de la deuxième manche se fera selon la même règle que pour le ski alpin.

7.3. Boarder cross

Selon les possibilités d'organisation, un règlement spécifique sera proposé avec l'invitation.

8. Article 7 - Contrôle de portes

Note : le contrôle de portes étant fréquemment la source de litiges, il est impératif que les contrôleurs connaissent parfaitement les règles. Un document spécifique sera remis à cet effet à chaque contrôleur. En aucun cas le contrôleur ne peut être un coureur.

Chaque comité devra s'engager à fournir au moins un contrôleur de portes pour dix coureurs.

L'organisation du contrôle de portes de chaque épreuve est déterminée à chaque comité de course, sous l'autorité d'un Chef Contrôleur.

A la fin de chaque épreuve les contrôleurs de portes ainsi que les moniteurs ESF affectés à l'organisation des courses, ne pourront quitter leur poste qu'après le passage d'un skieur désigné par le Comité de course, non choisis parmi les coureurs, qui portera un dossard de fermeture de course.

9. Article 8 - Déroulement des épreuves

Les règles à observer pendant la reconnaissance du parcours sont exposées en annexe, dans la partie « Disqualification ».

Ordre de départ en ski alpin :

- 1. Dames Espoirs, Jeunes
- 2. Hommes Espoirs, Jeunes
- 3. Dames Super Inox, Spatule d'Or
- 4. Dames Juniors, Seniors, Inox
- 5. Hommes Super Inox, Spatule d'Or
- 6. Hommes Juniors, Seniors, Inox

Ordre de départ en snowboard

- 1. Dames Espoirs, Jeunes
- 2. Hommes Espoirs, Jeunes
- 3. Dames Juniors, Adultes
- 4. Hommes Juniors, Adultes

Pour les épreuves dont le tracé est commun au ski alpin et au snowboard, l'ordre de départ des deux disciplines sera décidé au comité de course précédant la course, en fonction des conditions climatiques.

Certains coureurs participent aux épreuves de ski alpin et de snowboard. Après avoir couru dans la première discipline, le changement d'équipement et la rotation des remontées mécaniques

peuvent entraîner pour eux un retard pour se présenter au départ de la deuxième discipline. Dans ce cas ils prendront le départ en s'intercalant entre deux concurrents (après avoir « soufflé ! »).

9.1. *Départ*

En dehors du cas précisé ci-dessus, tout coureur absent à l'appel de son dossard au départ partira à la fin de l'épreuve, sauf pour motif indépendant de sa volonté. L'Officiel est seul habilité à prendre une décision de dérogation à cette règle.

9.2. *Arrivée*

Les temps officieux réalisés par les concurrents seront diffusés à l'arrivée.

En aucun cas il ne sera toléré un rassemblement de coureurs à proximité immédiate de la ligne d'arrivée, de façon à ne pas nuire au bon déroulement de l'épreuve et surtout et à la sécurité des personnes.

Pour le slalom Spécial et le snowboard, les disqualifiés de la première manche sont autorisés à prendre le départ dans la deuxième.

Les coureurs ayant abandonné dans la première manche ne sont pas autorisés à prendre le départ dans la deuxième.

9.3. *Résultats officieux*

A l'issue de chaque épreuve, les résultats officieux seront édités et affichés par le groupe officiel en charge de cette tâche. L'affichage a lieu en général sur le lieu de résidence des coureurs.

9.4. *Résultats officiels*

Le comité organisateur diffusera de la même façon les résultats officiels quand le Comité de course aura statué sur les éventuels litiges ou réclamations.

10. **Article 9 - Réclamations, litiges, arbitrage**

Toute réclamation concernant le déroulement d'une épreuve ne sera prise en compte que si elle est présentée à l'Officiel par le responsable du comité concerné dans l'heure qui suit l'affichage des résultats officieux. Seul le comité de course réuni à cet effet est compétent pour statuer sur la réclamation.

Toutefois l'Officiel est habilité à prendre une décision immédiate en cas de réclamation orale d'un coureur pendant le déroulement de l'épreuve (par exemple dans le cas où un concurrent demanderait l'autorisation de recourir pour avoir été gêné). Cette décision pourra cependant être remise en cause à la suite du témoignage des contrôleurs ou de toute autre personne habilitée. Le comité de course réglera le problème en dernier ressort.

D'une façon générale, il serait idéal de pouvoir régler les litiges sur la ligne d'arrivée.

Note : pour être autorisé à prendre un autre départ, un concurrent qui déclare avoir été victime d'une gêne dans son parcours doit quitter immédiatement le tracé après l'incident, le signaler au contrôleur en charge et surtout ne pas franchir la ligne d'arrivée. Le contrôleur préviendra le Chef Contrôleur qui prendra la décision de refaire courir le coureur ou non. Sera déclassé et disqualifié tout coureur qui demanderait à bénéficier d'un second départ, au motif d'une gêne quelconque lors de son parcours, et dont la demande s'avérerait sans fondement après examen ultérieur de son cas par le comité de course.

11. Article 10 - Classements et podiums

Note : tout coureur (ou toute équipe de comité ou de club) non présent à la remise des récompenses, en dehors des cas de force majeure, perdra sa récompense. Il gardera toutefois son classement et le titre qui lui avait été attribué.

11.1. Snowboard - Podiums individuels

Dans chacune des épreuves (Grand Géant, Géant et la course de l'Amitié étant considéré comme un Géant en 2 manches), les podiums seront constitués des trois premiers snowboarders classés dans chaque catégorie d'âge, aussi bien pour les Dames que pour les Hommes ainsi que de la première Dame et du premier Homme au scratch.

Les mêmes dispositions s'appliqueront au Combiné, qui résulte de l'addition des temps respectivement obtenus par chaque coureur classé dans le Grand Géant, Géant et la course de l'Amitié.

Le titre de Championne et de Champion Fédéral FSGT de ski alpin dans chaque spécialité (Grand Géant, Géant) reviendra à la première Dame et au premier Homme de chaque catégorie.

Le titre de Championne et de Champion de France toutes catégories reviendra à la première dame et au premier homme du combiné au scratch.

11.2. Ski Alpin - Podiums individuels

Dans chacune des épreuves (Grand Géant, Géant et Slalom Spécial), les podiums seront constitués des trois premiers skieurs classés dans chaque catégorie d'âge, aussi bien pour les Dames que pour les Hommes ainsi que de la première Dame et du premier Homme au scratch.

Les mêmes dispositions s'appliqueront au Combiné, qui résulte de l'addition des temps respectivement obtenus par chaque coureur classé dans le Grand Géant, le Slalom Spécial et le Slalom Géant.

Le titre de Championne et de Champion Fédéral FSGT de ski alpin dans chaque spécialité (Grand Géant, Slalom Géant, Slalom Spécial, Combiné) reviendra à la première Dame et au premier Homme de chaque catégorie.

Le titre de Championne et de Champion de France toutes catégories reviendra à la première Dame et au premier Homme du combiné au scratch.

11.3. Challenge Jean-Louis Tocanne

Les récompenses seront attribuées aux trois premières Dames et aux trois premiers Hommes (or, argent et bronze), toutes catégories confondues.

11.4. Ski Alpin

11.4.1. Challenges d'épreuves

Pour chaque épreuve (Grand Géant, Slalom Spécial et Slalom Géant), est calculé pour chaque comité un temps global résultant de l'addition des trois meilleurs temps réalisés incluant au moins un temps réalisé par une dame :

Le Challenge de l'épreuve sera attribué au Comité qui obtiendra le meilleur temps.

11.4.2. Challenge Fédéral

Il est calculé pour chaque Comité un temps total par addition des trois temps globaux (tels que définis précédemment) respectivement obtenus dans chacune des épreuves.

Le Challenge Fédéral sera attribué au Comité régional qui obtiendra le meilleur temps total à l'issue des trois épreuves.

11.4.3. Challenge des Médailles

Il est totalisé pour chaque Comité le nombre de médailles individuelles obtenues à chaque épreuve, y compris au Combiné.

Le Challenge reviendra au Comité totalisant le plus grand nombre de médailles. En cas d'égalité, c'est le nombre de médailles d'or qui prévaudra. La récompense de ce challenge sera un trophée qui sera remis en jeu chaque année. En cas de trois victoires consécutives, le Comité vainqueur remportera le trophée et devra remettre en jeu un nouveau trophée (à ses propres frais).

11.4.4. Challenge par équipes de clubs

Une équipe de club est constituée de 3, 4 ou 5 coureurs d'un même club incluant au moins une dame. Un même club peut présenter plusieurs équipes différentes.

Pour chaque épreuve (Grand Géant, Slalom Géant et Slalom Spécial) il est calculé pour chaque équipe de club un temps global, par addition des trois meilleurs temps incluant au moins un temps réalisé par une Dame.

Pour chaque club, l'addition des trois temps globaux respectivement obtenus dans chacune des épreuves donne lieu à un classement.

Le titre de champion de France des équipes de clubs sera attribué au club qui obtiendra le meilleur temps à l'issue des trois épreuves.

12. Article 10bis - Délégations étrangères

Cet article s'applique s'il y a participation d'une ou plusieurs délégations étrangères.

La délégation France FSGT est composée des participants aux Championnats Fédéraux.

Tirage au sort : les règles définies à l'article 6 s'appliquent, chaque délégation étant considérée à cet égard comme un Comité.

Podiums : en dehors des podiums définis dans l'article 10, qui sont réservés aux coureurs nationaux, les podiums seront ouverts à tous les coureurs (nationaux et étrangers).

Les récompenses seront attribuées, au scratch et pour chaque épreuve (combiné inclus), à la première et au premier de chaque délégation.

Challenge International : en dehors du Challenge d'épreuve et du Challenge Fédéral, dont les règles sont définies dans l'article 10 et ne s'appliquent qu'aux coureurs nationaux, un Challenge International sera disputé selon les règles suivantes :

- Il est réservé aux coureurs titulaires d'une licence de leur Fédération.
- Le classement est établi sur la base des trois meilleurs temps de chaque délégation.
- Il y a un challenge pour chaque épreuve, combiné inclus.
- Pour le combiné, addition du cumul obtenu dans chaque épreuve.
- Les trois premières délégations seront récompensées.

Note : Aucun coureur étranger ou équipe étrangère ne peut prétendre à un titre de champion de France.

13. Article 11

Tous les cas non prévus au présent règlement seront soumis au Comité de course.

14. Article 12 - Participation

En fonction du nombre global de participants prévus, le nombre de coureurs par Comité sera défini lors de la réunion de la CFA précédant les championnats :

Si un Comité n'utilise pas la totalité de son quota, le Comité organisateur se réserve le droit de compléter la liste des engagés par des coureurs d'autres comités, au prorata des demandes.

Pour le reste des participants, à savoir les contrôleurs de portes, les accompagnateurs et les officiels, leur nombre global sera également défini lors de la CFA.

15. Article 13

Le Comité organisateur n'est pas responsable des vols éventuels de matériel commis dans le Centre d'accueil ou sur le lieu des compétitions.

16. Article 14

L'inscription d'un Comité implique l'acceptation du présent règlement par ses coureurs et ses représentants.

17. Annexes

17.1. Rôle du représentant de la CFA

C'est le responsable qui représente officiellement la Fédération Nationale.

- Il a la responsabilité de veiller au bon déroulement des Fédéraux (réunions prévues au niveau du Comité de course, Comité d'organisation, contrôleurs...etc.)
- Il assume les contacts sur place avec les élus, organismes officiels, médias.

Il doit veiller au respect de la Charte Fédérale des activités FSGT qui inclue :

- Le visuel FSGT
- Interventions verbales lors des moments "forts" des Fédéraux, pour faire connaître la FSGT, son identité, sa raison d'être, son projet, son caractère omnisports et son engagement pour le sport pour tous.

Veiller au respect de l'éthique sportive par les coureurs, dirigeants et accompagnateurs, et à la cohésion des Comités.

17.2. Rôle du Directeur de course "Officiel FSGT"

Animer le Comité de course.

Donner des consignes concernant la sécurité, le timing des départs, ...etc.

Reconnaissance du parcours avec le Chef Contrôleur (filets de protection, ...etc.)

Présence sur le lieu de départ de la course et pendant toute la durée de celle-ci.

Appel des compétiteurs avec la liste de départ, être en relation radio avec le Chef Contrôleur pour pouvoir neutraliser la course à tout moment.

Régler les problèmes en temps réel (litiges, gênes sur le parcours, ...etc.)

Il est responsable de la sécurité de la course en collaboration avec le représentant de la CFA et le Chef Contrôleur.

Il est le seul responsable des rapports avec l'Ecole de Ski Français et le service des pistes de la station.

17.3. Rôle et actions du Chef Contrôleur de portes

Il doit rester en contact étroit avec l'Officiel Directeur de course, tout au long de chaque épreuve.

Il anime la réunion des contrôleurs de portes avant les courses et les regroupe en bas de la piste après la course pour les éventuelles réclamations.

Il distribue aux contrôleurs cartons, crayons et talkies walkies.

Il leur fixe un rendez-vous précis.

Il reconnaît minutieusement le tracé, de préférence en compagnie de l'Officiel, afin de décider avec lui quelles mesures prendre éventuellement pour assurer le bon déroulement des épreuves.

Il veille au placement adéquat des contrôleurs, en l'adaptant aux nécessités du terrain, et en ayant recours éventuellement à des contrôleurs supplémentaires si nécessaire (prévoir des « jokers »).

Il donne le feu vert à l'Officiel pour le départ de la course.

Il récupère les talkies walkies et les cartons de contrôle à la fin de la course, pour transmission à l'Officiel.

Il reste à la disposition de l'Officiel jusqu'à la remise des résultats.

Il prend part obligatoirement aux comités de course.

17.4. Le contrôle de portes (surveillance du tracé et contrôle des portes)

Les rôles et règles d'action propres du contrôleur de portes sont les suivantes :

Le contrôle de portes est assuré par des participants proposés par les Comités départementaux, sous l'autorité d'un Chef Contrôleur choisi par le Comité organisateur. Les contrôleurs sont indispensables au bon déroulement des épreuves.

Le contrôleur de portes a en général de trois à quatre portes sous sa responsabilité, qui lui sont attribuées avant le début de l'épreuve par le Chef Contrôleur.

Il doit alors :

- déchausser ses skis et se placer à proximité du tracé, vers la plus haute porte de la partie placée sous son contrôle, sans toutefois représenter la moindre gêne pour les coureurs et sans bien sûr se mettre en situation de représenter un quelconque danger pour les autres skieurs et pour lui-même.
- mentionner son nom sur la fiche qui lui a été remise par le Chef Contrôleur et les numéros des portes contrôlées.
- veiller à la bonne sécurité de l'épreuve en faisant évacuer du parcours les skieurs ou coureurs qui n'ont rien à y faire.
- assurer la maintenance du piquetage des portes en redressant ou replantant les piquets bousculés par les coureurs et en remplaçant les piquets cassés dès que nécessaire.
- noter le numéro de dossard du coureur objectivement gêné dans son parcours et en informer le Chef Contrôleur ou l'Officiel le plus rapidement possible (Cf. règles propres autorisant le second départ d'un coureur).
- vérifier que les coureurs franchissent correctement les portes dont il a la surveillance, cela pendant toute la durée de son contrôle. Lorsque qu'un coureur ne franchit pas une porte ou la

franchit d'une façon non réglementaire, il note le numéro de dossard du coureur concerné et le numéro de la porte ratée.

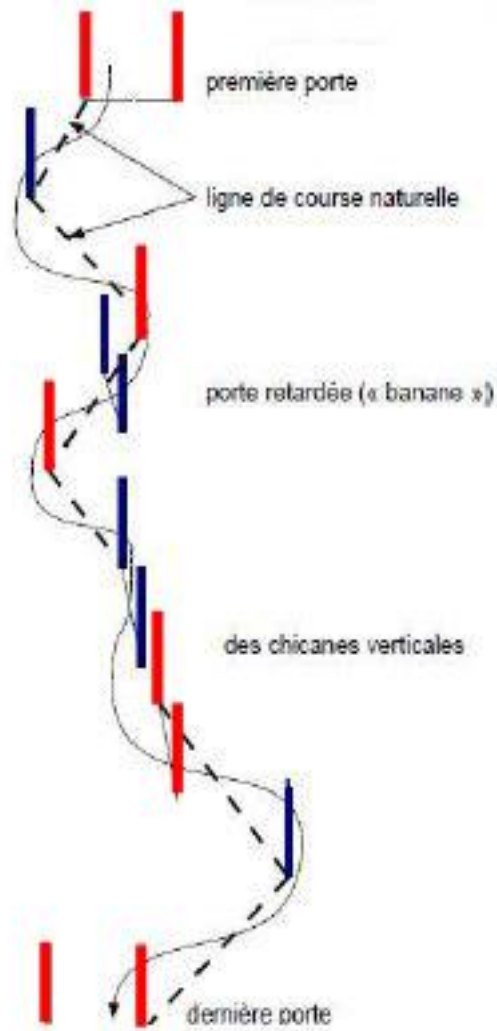
Le contrôleur devra pouvoir signaler par radio aux responsables FSGT (Officiel et Chef Contrôleur) toutes les informations utiles concernant le déroulement de la course.

17.5. Franchissement correct d'une porte

Depuis la saison 2009-2010, suite à la possibilité de traçage de slalom à 1 piquet (sauf pour les doubles et triples), les règles de passage de porte sont modifiées ainsi que la façon de remonter une porte.

Désormais, les tracés seront à un piquet, Ce changement concerne toutes les portes horizontales sauf la première en début de tracé et la dernière à l'arrivée. Pour les figures de style, les doubles, les triples et les bananes, on garde les deux piquets. Il n'y a qu'en descente que l'on conserve les deux fanions.

En l'absence de piquet extérieur, les deux pieds et les deux spatules des skis du compétiteur doivent avoir contourné le piquet pivot du même côté, déterminé par la ligne de course naturelle du slalom. Cette ligne est représentée par la ligne imaginaire la plus courte allant d'un piquet-pivot à l'autre que le concurrent doit franchir. Si celui-ci ne l'a pas franchi correctement, il doit alors remonter la pente et contourner le piquet pivot du côté approprié en passant en amont des piquets la porte manquée. Dans ce cas, la disqualification est levée.



- le contrôleur de portes vérifie attentivement que les coureurs franchissent correctement toutes les portes dont il a la surveillance, dans un sens ou dans l'autre (« à l'endroit » ou à « l'envers »). A cet égard, pour ne pas se voir disqualifié un coureur qui reprend la course après une chute ou tout autre incident ayant entraîné le non-franchissement ou le franchissement incorrect d'une ou de plusieurs portes doit remonter jusqu'à la première porte franchie incorrectement.
- pour que le parcours du coureur soit validé, toutes les portes du tracé doivent (à la seule exception de la ligne d'arrivée) être franchies par le coureur par les deux pieds, avec le matériel (ski ou snowboard) normalement chaussé aux pieds. Seule la ligne d'arrivée peut être franchie par le coureur sans ses skis ou son snowboard normalement chaussé(s) aux pieds.
- dans tous les autres cas le coureur sera disqualifié, notamment s'il passe au dessus de l'un des piquets d'une porte avec un pied de chaque côté de l'implantation du piquet (« enfourchement »).
- le contrôleur doit être en mesure d'apporter toutes précisions concernant la disqualification d'un coureur.

17.6. Cas de disqualification d'un coureur

Un coureur sera déclaré disqualifié :

- s'il s'entraîne sur une piste fermée aux skieurs ;
- si de son propre chef il déplace l'un ou l'autre des piquets d'une porte ;
- s'il dispose des repères personnels sur la piste le long du parcours ;
- si de son seul fait il commet un faux départ ;
- s'il ne franchit pas l'ensemble des portes d'un tracé d'une façon réglementaire lors de son parcours (Cf. ci-dessus) ;
- s'il franchit une ou plusieurs portes au cours de la reconnaissance du tracé, sauf s'il le fait à la demande de l'Officiel ou du traceur de la course (« lissage » du tracé, par exemple, lequel doit alors s'effectuer à allure réduite, à une vitesse qui ne doit dépasser celle de la marche) ;
- s'il reçoit une aide personnelle quelconque lors de son parcours — un coureur qui tombe doit se relever seul et s'il perd une partie de son matériel doit le récupérer lui-même ;
- s'il ne cède pas instantanément le passage à la demande d'un contrôleur ou d'un autre coureur sur le point de le dépasser dans le parcours ;
- s'il refuse d'observer les règles de sécurité spécifiques à la course ;
- s'il demande le bénéfice d'un second départ au motif d'une gêne quelconque lors de son parcours et que cette demande s'avère sans fondement après examen ultérieur par l'Officiel ;
- si son dossard n'est pas visible et clairement lisible pendant la période de reconnaissance du tracé ;
- s'il simule le parcours parallèlement au tracé sur plus de trois portes consécutives ;

17.7. Autres rôles du contrôleur de portes

- si un coureur tombe ou perd une partie de son matériel, la seule action permise au contrôleur est l'enlèvement éventuel du matériel – skis et bâtons, snowboard... – resté dans le tracé et susceptible de gêner le concurrent suivant, et le dépôt du matériel retiré sur le bord du parcours au même niveau (sauf en cas d'accident corporel).
- en cas d'accident corporel manifeste chez un coureur lors de son parcours, le contrôleur de portes doit faire interrompre la course par tout moyen à sa disposition. Sauf cas de force majeure (risque imminent de sur-accident pour le coureur concerné), le contrôleur ne doit ni déplacer ni manipuler la personne blessée. Il doit également veiller à ce qu'aucune personne non autorisée déplace ou manipule la personne blessée. Seuls les secouristes de la station ou des sauveteurs professionnels sont habilités à prendre cette décision.
- dès la fin de la course, et sauf information contraire donnée par l'Officiel de l'épreuve, le contrôleur de portes se rend en bas du tracé et remet sa feuille de contrôle soigneusement remplie au Chef Contrôleur.

17.8. Tableau des médailles

Récompenses individuelles dans chaque discipline et pour chaque catégorie pour les trois premières dames et les trois premiers hommes (or, argent, bronze).

Soit 246 médailles décomposées comme suit :

Catégories	Slalom	Géant	Gd Géant	Combiné	OR	Argent	Bronze
Ski							
Espoirs	6	6	6	6	8	8	8
Jeunes	6	6	6	6	8	8	8
Juniors	6	6	6	6	8	8	8
Seniors	6	6	6	6	8	8	8
Inox	6	6	6	6	8	8	8
Super Inox	6	6	6	6	8	8	8
Spatules d'Or	6	6	6	6	8	8	8
Snow-board							
Espoirs		6	6	6	6	6	6
Jeunes		6	6	6	6	6	6
Juniors		6	6	6	6	6	6
Seniors		6	6	6	6	6	6
J.L. Tocanne							
Dames		3			1	1	1
Hommes		3			1	1	1
Total	42	72	66	66	82	82	82

TABLE DES MATIERES

CHAMPIONNATS DE FRANCE FSGT DE SKI ALPIN ET DE SNOWBOARD REGLEMENT DE LA CFA SPORTS DE NEIGE	1
1. PREAMBULE	2
2. ARTICLE 1 - EPREUVES	3
3. ARTICLE 2 - CATEGORIES	3
3.1. SKI ALPIN (GRAND GEANT, GEANT, SPECIAL).....	3
3.2. SNOWBOARD.....	4
4. ARTICLE 3 - CONDITIONS DE PARTICIPATION.....	4
4.1. COUREURS.....	4
4.2. PARTICIPANTS AU CHALLENGE FEDERAL DE L'AMITIE	5
5. ARTICLE 4 - ASSURANCES	5
6. ARTICLE 5 - COMITE DE COURSE	5
6.1. COMPOSITION :	5
6.2. ROLE.....	6
7. ARTICLE 6 - TIRAGE AU SORT.....	6
7.1. SKI ALPIN	6
7.1.1. GRAND GEANT, GEANT, SPECIAL.....	6
7.1.2. CHALLENGE FEDERAL DE L'AMITIE	7
7.2. SNOWBOARD.....	7
7.3. BOARDER CROSS	7
8. ARTICLE 7 - CONTROLE DE PORTES.....	8
9. ARTICLE 8 - DEROULEMENT DES EPREUVES.....	8
9.1. DEPART.....	9
9.2. ARRIVEE	9
9.3. RESULTATS OFFICIEUX	9
9.4. RESULTATS OFFICIELS.....	9
10. ARTICLE 9 - RECLAMATIONS, LITIGES, ARBITRAGE.....	9
11. ARTICLE 10 - CLASSEMENTS ET PODIUMS	10

11.1. SNOWBOARD - PODIUMS INDIVIDUELS	10
11.2. SKI ALPIN - PODIUMS INDIVIDUELS	10
11.3. CHALLENGE JEAN-LOUIS TOCANNE	10
11.4. SKI ALPIN	11
11.4.1. <i>CHALLENGES D'EPREUVES</i>	11
11.4.2. <i>CHALLENGE FEDERAL</i>	11
11.4.3. <i>CHALLENGE DES MEDAILLES</i>	11
11.4.4. <i>CHALLENGE PAR EQUIPES DE CLUBS</i>	11
12. ARTICLE 10BIS - DELEGATIONS ETRANGERES	11
13. ARTICLE 11	12
14. ARTICLE 12 - PARTICIPATION	12
15. ARTICLE 13	12
16. ARTICLE 14	13
17. ANNEXES	14
17.1. ROLE DU REPRESENTANT DE LA CFA	14
17.2. ROLE DU DIRECTEUR DE COURSE "OFFICIEL FSGT"	14
17.3. ROLE ET ACTIONS DU CHEF CONTROLEUR DE PORTES	14
17.4. LE CONTROLE DE PORTES (SURVEILLANCE DU TRACE ET CONTROLE DES PORTES)	15
17.5. FRANCHISSEMENT CORRECT D'UNE PORTE	16
17.6. CAS DE DISQUALIFICATION D'UN COUREUR	18
17.7. AUTRES ROLES DU CONTROLEUR DE PORTES	18
17.8. TABLEAU DES MEDAILLES	19
TABLE DES MATIERES	20